

Conditions Générales de Vente des Corrections Gnss Tera-Pixel

GNSS



Les présentes CGV constituent, conformément à l'article L441-6 du Code de commerce, le socle unique de la négociation commerciale ; elles s'appliquent à tous les Clients souscrivant un abonnement et achetant un Produit proposé par le vendeur (ci-après « TERA-PIXEL »). Les dispositions des CGV s'appliquent entre TERA-PIXEL et ses Clients quel qu'ait été le canal de vente.

Toute commande de Produits ou de Services entraîne l'acceptation expresse et sans réserve des CGV et exclut l'application de toutes dispositions différentes ou contraires pouvant figurer sur des documents commerciaux ou sur les conditions générales d'achat du Client.

Le fait que TERA-PIXEL ne se prévale pas, à un moment donné, des CGV ne pourra pas être interprété comme valant renonciation par cette dernière à se prévaloir ultérieurement de l'une quelconque desdites conditions.

TERA-PIXEL se réserve le droit de modifier les CGV à tout moment, sans préavis, étant entendu que de telles modifications seront inapplicables aux abonnements et aux Services de TERA-PIXEL préalablement souscrits par les Clients.

En cas d'ambiguïté et/ou de contradiction entre les CGV et tout autre document figurant sur le Site de TERA-PIXEL dénommé www.tera-pixel.fr les CGV prévaudront.

Les renseignements portés sur les différentes pages du site www.tera-pixel.fr ne sont donnés qu'à titre indicatif, TERA-PIXEL pouvant être amenée à les modifier à tout moment et sans préavis.

Les CGV décrites ci-après s'appliquent également aux périodes d'utilisation gratuites, éventuellement accordées par TERA-PIXEL à ses prospects pour leur permettre de se familiariser avec les Services et les Produits de TERA-PIXEL.

Le Client déclare et reconnaît que la négociation précédant la conclusion du contrat a été conduite de bonne foi. Il reconnaît également avoir bénéficié, pendant la phase précontractuelle de négociation, de toutes les informations nécessaires et utiles, et notamment celles prévues à l'article L441-6 III du Code de commerce, pour lui permettre de s'engager en toute connaissance de cause et s'être mutuellement communiqué toute information susceptible de déterminer son consentement et qu'il pouvait légitimement ignorer.

Article 1 - Définitions.

Les termes suivants ont, dans les présentes, la signification qui leur est donnée sauf stipulation contraire.

CGV : les présentes Conditions Générales de Vente et Prestations de Services.

Client : toute personne morale ou physique, professionnelle, ayant souscrit à titre onéreux ou gratuit un abonnement pour utiliser les Services TERA-PIXEL dans le respect des CGV.

Contrat : désigne l'ensemble contractuel constitué par la souscription du Client à un abonnement précisant les conditions particulières des Services et, le cas échéant l'achat de Produit, en vue de l'utilisation d'un ou plusieurs Services, proposé par TERA-PIXEL et impliquant l'acceptation des présentes CGV.

Identifiant : il est nécessaire à un Utilisateur pour se connecter.

Internet : réseau public d'ordinateurs serveurs reliés entre eux et dont les localisations géographiques sont multiples à travers le monde.

Mot de passe : associé à l'identifiant, il est nécessaire lors de la connexion.

Extranet *: portail présent sur le site Internet de TERA-PIXEL sur lequel le Client doit se connecter pour suivre le décompte du temps prévus dans le cadre de l'abonnement prépayé souscrit et vérifier en temps réel le fonctionnement de la connexion.

(* en cours de création)

Utilisateur : désigne nominativement une personne physique utilisant son identifiant pour avoir accès aux différents Services proposés par TERA-PIXEL.

Produits : désigne le modem nécessaire à l'accessibilité des Services

Services : désigne l'accès au positionnement géographique de précision et plus précisément aux solutions de positionnement centimétrique par système de positionnement global (ci-après « GNSS ») permettant la correction par DGPS, RTK, ou PPP

Article 2 – Caractéristiques des Services proposés par TERA-PIXEL.

TERA-PIXEL propose à ses Clients des abonnements payants, à différents Services, accessible via Internet. Par la souscription de tels abonnements, TERA-PIXEL communique au Client des données permettant de se positionner avec précision.

Il est expressément précisé que TERA-PIXEL bénéficie d'une licence d'utilisation des logiciels permettant d'avoir accès aux données GNSS et n'en est pas l'éditeur.

En conséquence, les Services susceptibles d'être proposés par TERA-PIXEL, peuvent être modifiés en fonction des améliorations ou des mises à jour apportées aux logiciels, sans information préalable auprès des Clients.

Article 3 – Abonnements

TERA-PIXEL propose à ses Clients des formules d'accès aux Services, avec cartes SIM, sous forme de Contrat d'abonnement. Les abonnements sont exprimés :

- Soit en illimité,
- Soit en volume d'heures valable pour une année N sous la forme d'un abonnement prépayé.

Pour chaque abonnement, le Client s'engage à utiliser la carte SIM fournie par TERA-PIXEL uniquement pour les connexions aux Services de TERA-PIXEL. Toutes utilisations de la carte SIM en dehors du réseau GNSS TERA-PIXEL (téléchargements, mises à jour, sauvegardes vers des serveurs Cloud, ...) seront dites abusives et seront facturées au Client titulaire du contrat d'abonnement au tarif en vigueur, à la date des consommations concernées.

Le Client, d'ores et déjà détenteur d'une carte SIM, aura la possibilité de souscrire auprès de TERA-PIXEL un abonnement sans carte SIM.

Article 4 – Formation du Contrat

Le Contrat n'est conclu qu'après réception par TERA-PIXEL de l'abonnement dûment signé par le Client, matérialisée par un accusé de réception émanant de TERA-PIXEL.

En cas de demande spécifique du Client, un devis est émis par TERA-PIXEL dont la durée de la validité est fixée à trois (3) mois. Le Contrat ne sera définitif qu'après réception par TERA-PIXEL du devis dûment signé, accompagné de l'autorisation de prélèvement et d'un RIB .

Article 5 – Durée du Contrat

Le Contrat prend effet le jour d'ouverture du compte, c'est à dire à réception du contrat d'abonnement signé par le Client + 5 jours ouvrés qui correspondent au délai d'envoi de la carte SIM et/ou de l'Identifiant de connexion au Client.

Sauf dérogation prévues dans les conditions particulières de l'abonnement, le contrat est conclu pour une durée indéterminée avec toutefois une période ferme de 12 mois minimum à 36 mois.

Article 6 – Obligations du Client.

Le Client reconnaît avoir reçu de TERA-PIXEL toutes les informations et conseils qui lui étaient nécessaires pour souscrire le Contrat en toute connaissance de cause et pour vérifier l'adéquation des Services proposés à ses besoins.

Sur ce point, le Client reconnaît avoir été entièrement informé par TERA-PIXEL de l'étendue de ses obligations contractuelles souscrites aux termes du Contrat.

6.1) Matériels nécessaires à la connexion :

Pour utiliser les Services TERA-PIXEL, le Client doit disposer :

- d'un modem pour insertion de carte SIM,
- d'une connexion Internet
- d'un récepteur GNSS compatible DGPS / RTK.

Dans l'hypothèse où le Client aurait un doute quant à la compatibilité technique de son matériel avec les Services de TERA-PIXEL, ce dernier pourra interroger TERA-PIXEL afin d'avoir son avis sur la compatibilité dudit matériel.

6.2) Vérification d'usage

En sa qualité de bon professionnel, à chaque utilisation des Services, et lors de l'initialisation de la connexion, le Client doit vérifier si le positionnement géographique calculé l'est de façon précise. En effet, une erreur de positionnement géographique, inhérente au GNSS peut se produire lors de la connexion, le Client doit s'assurer que le récepteur GNSS effectue un traitement correct de la donnée.

A cette fin, le Client devra effectuer cette vérification en se basant sur un point géographique connu afin de s'assurer que les coordonnées GNSS communiquées soient correctes.

En cas de positionnement géographique incorrect, une réinitialisation du système devra être effectuée par le Client, à savoir une déconnexion et un arrêt complet du système durant quelques minutes avant tout redémarrage du système.

6.3) Utilisation des Services

Le Client reconnaît la nécessité de souscrire un contrat d'accès à un réseau de télécommunication non compris dans le Contrat et s'engage à effectuer les démarches d'achat et d'installation du matériel et logiciel auprès d'un opérateur téléphonique et permettant l'accès à Internet.

TERA-PIXEL ne saurait être tenue responsable d'une quelconque défaillance du Client ou de l'opérateur de télécommunication en cas notamment de coupure ou d'inaccessibilité à Internet.

Le Client agit en tant qu'entité indépendante et assume en conséquence la totalité des risques et périls de son activité. Le Client est seul responsable de l'utilisation conforme des données transmises, diffusées ou collectées, de leur exploitation et de leur mise à jour. Le Client doit utiliser les Services TERA-PIXEL conformément aux préconisations de TERA-PIXEL.

Il est expressément précisé que TERA-PIXEL fournit des Services mais ne saurait en aucun cas se substituer à une quelconque fonction de l'entreprise cliente. Les conseils que TERA-PIXEL délivre ne sont donnés que pour l'utilisation des Services et en aucun cas pour l'organisation ou la gestion de ses Clients.

Le Client est conscient que les données qui circulent sur Internet peuvent être réglementées en termes d'usage ou être protégées par un droit de propriété. Le Client est donc seul responsable de l'usage des données qu'il diffuse et qu'il consulte au travers du site www.tera-pixel.fr.

Le non-respect par le Client des points visés ci-dessus, et notamment tout contenu diffusé susceptible d'engendrer une responsabilité civile et/ou pénale entraînera le droit pour TERA-PIXEL de déconnecter et/ou d'interrompre sans délai les Services du Client et de résilier immédiatement et de plein droit le Contrat, sans que le Client puisse se prévaloir d'un quelconque préjudice ou de dommages et intérêts auprès de TERA-PIXEL.

Le Client s'engage à respecter l'ensemble des prescriptions légales et réglementaires en vigueur, et en particulier celles relatives à l'informatique et à la protection des données des personnes physiques.

Le Client veillera à ce que les membres de son personnel en rapport avec les Services TERA-PIXEL soient formés au fonctionnement des Services sur Internet.

6.4) Réclamations :

Toute réclamation et/ou contestation du Client à l'encontre de TERA-PIXEL devra être formulée par le Client au plus tard 48 heures à compter de leur fait générateur, sous peine de déchéance.

Article 7 – Obligations de TERA-PIXEL.

7.1) Paramétrage

En cas de vente de Produit par TERA-PIXEL lors de la conclusion du Contrat, TERA-PIXEL effectuera le paramétrage du modem et de la carte SIM permettant d'accéder aux Services et réalise la configuration des équipements du Client. En cas de configuration effectuée directement par le Client, TERA-PIXEL s'engage à fournir les informations de paramétrage lors de la première initialisation.

En tout état de cause, en cas de configuration par le Client, autre que celle expressément préconisée par TERA-PIXEL, cette dernière ne sera en aucun cas responsable d'une quelconque impossibilité d'accéder aux Services.

7.2) Accès aux Services

Au titre de son obligation de moyens, TERA-PIXEL s'engage à apporter tout le soin et la diligence nécessaires à la fourniture d'un service de qualité conformément aux usages de la profession.

TERA-PIXEL s'efforcera d'offrir un accès aux Services 24 heures sur 24, tous les jours de l'année sauf :

- en cas de force majeure, telle qu'elle est définie à l'article intitulé « Force Majeure » ci-après,
- en cas de pannes ou de défaillances dues à l'hébergeur des serveurs de TERA-PIXEL,
- en cas de pannes ou de défaillances des logiciels,
- en cas d'interventions de maintenance nécessaires au bon fonctionnement des Services comme des matériels et notamment en cas d'intervention sur les stations transmettant les données GNSS.

TERA-PIXEL s'efforcera d'assurer une assistance e les jours ouvrés, de 8h à 12h et de 14h à 18h sauf en période de congé annuel.

7.3) Interruption du Service pour maintenance et amélioration

En cas d'absolue nécessité, TERA-PIXEL se réserve la possibilité d'interrompre le Service pour procéder à une intervention technique de maintenance ou d'amélioration afin d'assurer le bon fonctionnement de ses Services.

TERA-PIXEL informera alors le Client, dans la mesure du possible et dans un délai préalable de dix (10) jours, de la nature et de la durée de l'intervention afin que le Client puisse prendre ses dispositions. Il est sur ce point expressément précisé que TERA-PIXEL

effectuera, préférentiellement ces opérations en période de faible activité pour les Clients ou aux heures les plus creuses soit entre 22 heures et 6 heures.

Les interruptions de Service ne donneront droit à aucune indemnité au profit des Clients.

7.4) Sauvegardes

TERA-PIXEL n'est pas hébergeur et n'assure pas la conservation des données GNSS fournies au Client qui se charge lui-même d'effectuer les sauvegardes quotidiennes de ses propres données.

Article 8 – Prix et facturation

Les prix de tous les Produits et Services délivrés par TERA-PIXEL pourront être fournis sur demande, selon le tarif en vigueur. Toutefois TERA-PIXEL se réserve le droit de réaliser des offres promotionnelles.

Ces prix indiqués sont exprimés hors taxes en euros par application du tarif en vigueur au jour de la conclusion du Contrat et frais accessoires en sus : participation aux frais administratifs (PFA), frais de livraisons, coûts d'emballages, contribution environnementale (réglementation DEEE, prise en application de la directive Européenne 2002/96/CE). La facturation faite aux Clients sera donc majorée des droits et taxes en vigueur à la date de facturation. TERA-PIXEL se réserve le droit de répercuter, sans délai, toute nouvelle taxe ou toute augmentation de taux des taxes existantes.

Les prix donnés par TERA-PIXEL au Client lors de la souscription du Contrat, sont garantis pour la durée initiale de son Contrat.

TERA-PIXEL se réserve le droit de modifier ses tarifs à tout moment sans préavis. Les Clients seront informés par tout moyen de ces changements de tarifs. Les nouveaux tarifs entreront en vigueur dès leur mise en place pour les nouveaux Clients ou pour les nouveaux contrats pour les Clients existants. Pour les Clients utilisateur d'un service dont le tarif a été modifié, le nouveau tarif n'entrera en vigueur qu'à l'issue de la période initiale d'abonnement.

Les tarifs d'abonnement mentionnés ne comprennent pas l'accès à Internet et les coûts de ligne téléphonique. Il relève de la responsabilité du Client de se connecter à Internet. TERA-PIXEL ne peut être tenu pour responsable de la qualité de la connexion proposée par le Fournisseur d'Accès à Internet.

De convention expresse entre les Parties, il est convenu qu'il ne sera pas fait application des dispositions de l'article 1223 du Code civil.

Article 9 – Délai de paiement et pénalités de retard

9.1) Paiement

En cas de contrat à durée déterminée prévoyant un volume d'heures prédéfini, le prix est payable dans un délai maximum de trente (30) jours date d'émission de la facture par prélèvement.

En cas de contrat à durée indéterminée, toutes les factures émises mensuellement par TERA-PIXEL sont payables à termes à échoir à date prévue sur la facture via prélèvement. En cas de défaut de paiement TERA-PIXEL se réserve le droit d'interrompre temporairement l'accès à ses Services jusqu'au paiement de l'intégralité des sommes dues par le Client à TERA-PIXEL et des frais de recouvrement.

En outre TERA-PIXEL se réserve le droit de résilier le Contrat conformément aux dispositions de l'article 10 ci-dessous.

9.2) Pénalités de retard

Toute facture non réglée à l'échéance porte intérêt, de plein droit sans mise en demeure préalable, à trois fois le taux légal en vigueur. En outre, en application des articles L441-6 et D441-5 du Code du Commerce, l'indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement est fixée à la somme de 40,00€. Dans le cas où les frais de recouvrement exposés seraient supérieurs, TERA-PIXEL se réserve le droit de demander une indemnité complémentaire sur présentation de justificatifs.

Le Client s'engage à informer TERA-PIXEL de toute modification de ses coordonnées postales et bancaires ou de toute autre information nécessaire aux relations commerciales entre le Client et TERA-PIXEL.

Tout désaccord du Client concernant la facturation et la nature des Services devra être exprimé par lettre motivée adressée en recommandé avec accusé de réception dans le délai de quinze (15) jours à compter de la date d'émission de la facture. En l'absence d'une telle lettre, le Client sera réputé avoir accepté la facturation.

Les paiements s'appliqueront en premier lieu sur les intérêts de retard, puis sur la dette la plus ancienne. Les sommes exigibles ne peuvent en aucun cas donner lieu à retenue ou à compensation.

Article 10 – Résiliation du Contrat

10.1) Résiliation du Contrat à durée indéterminée

Le Contrat peut être dénoncé à tout moment moyennant un préavis de 3 mois à compter de la réception par TERA-PIXEL d'une lettre recommandée avec accusé de réception adressée par le Client et informant TERA-PIXEL de son intention de résilier le Contrat.

10.2) Résiliation pour faute

Le Contrat à durée déterminée peut être résilié à tout moment par l'une ou l'autre des Parties en cas de non-respect par l'autre Partie des obligations prévues aux présentes CGV et notamment aux articles 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 12, 13, 14, 15, et 17.

Dans ces deux cas, la résiliation sera notifiée par lettre recommandée avec accusé de réception et le Client aura accès aux Services pendant une durée maximale d'un mois à compter de la réception de la lettre recommandée l'informant de la résiliation.

Sauf en cas de faute grave de TERA-PIXEL, la résiliation du Contrat à durée déterminée entraînera le paiement de l'intégralité de l'abonnement par le Client jusqu'au terme initialement fixé entre les Parties dans l'abonnement.

10.3) Restitution

En tout état de cause, en cas de résiliation du Contrat pour quelle que raison que ce soit, le Client s'engage à restituer la carte SIM à TERA-PIXEL, sous pli recommandé avec accusé de réception, le jour suivant la date de résiliation du Contrat, à défaut, une facture de 50 euros HT par période de 15 jours de retard sera émise par à TERA-PIXEL au Client.

Article 11 – Suspension d'accès

TERA-PIXEL se réserve le droit en cas de non-paiement par le Client de l'une des factures établies par TERA-PIXEL à sa destination, ou en cas de non-respect de l'une quelconque des clauses figurant au Contrat ou aux présentes CGV, de suspendre l'accès à ses Services jusqu'à la parfaite exécution par le Client de ses obligations.

Article 12 – Confidentialité.

Confidentialité des identifiants :

Les identifiants sont strictement personnels et confidentiels. Le Client s'engage à les garder secrets et à ne pas les divulguer sous quelque forme que ce soit. Leur transmission à des tiers, par le Client, se fait sous son entière responsabilité.

Tout usage des identifiants se fait sous l'entière responsabilité du Client.

En cas de perte ou de vol de l'un de ses identifiants le Client doit en avertir TERA-PIXEL sans délai par lettre recommandée avec avis de réception afin d'envisager ensemble les mesures appropriées.

Confidentialité des informations des Parties :

Les Parties considéreront comme strictement confidentielles toutes les informations dont ils pourront avoir connaissance dans le cadre du Contrat comme notamment les informations concernant les affaires, le savoir-faire de TERA-PIXEL et les actions notamment commerciales entreprises par TERA-PIXEL

Article 13 – Données personnelles

Dans le cadre des relations commerciales entre les Parties, des données personnelles (ci-après les « Données ») permettant d'identifier directement ou indirectement une personne physique, sont susceptibles d'être échangées comme notamment les noms et prénoms, les coordonnées téléphoniques, adresse mail, données de géolocalisation... relatives aux préposés en charge des opérations chez le Client.

A ce titre, TERA-PIXEL, en sa qualité de responsable de traitement, précise que les Données seront collectées afin :

- d'assurer la gestion des ventes de Produit et de Service (commandes, livraison, facturation, paiement, ...),
- d'assurer l'exécution du service proposé comme notamment la géolocalisation,
- d'assurer la gestion du fichier clients,
- de sauvegarder l'intérêt légitime de TERA-PIXEL,
- de respect des dispositions légales et réglementaires afin d'assurer, le cas échéant, la défense des droits de TERA-PIXEL dans le cadre d'une procédure.

Le Client donne son accord sur le fait que TERA-PIXEL peut stocker, traiter et utiliser les données collectées et s'engage à en informer directement son personnel. En cas de refus de la part du Client l'exécution des Services sera impossible ; en conséquence, le Client sera invité à ne pas conclure de contrat avec TERA-PIXEL. Les informations qui concernent le Client sont destinées à TERA-PIXEL. Elles peuvent faire l'objet de traitement marketing ou commercial pour TERA-PIXEL.

TERA-PIXEL précise que les Données sont destinées à son usage propre ainsi qu'à celui de ses partenaires commerciaux comme notamment le transporteur, ou encore l'hébergeur auxquels TERA-PIXEL est susceptible de recourir dans le cadre de son activité. TERA-PIXEL s'engage cependant à ne fournir à ces partenaires que les Données strictement nécessaires à l'exécution de ces Services.

A cette fin, ces partenaires commerciaux pourront avoir accès, stocker et traiter les Données pour fournir ces Services au nom de TERA-PIXEL. Cependant, ces tiers ne sont pas autorisés par TERA-PIXEL à utiliser les Données dans un autre but que celui de fournir des Services faisant l'objet d'un contrat entre TERA-PIXEL et le partenaire commercial.

Les Données seront conservées par TERA-PIXEL pour toute la durée de la relation commerciale et aussi longtemps que nécessaire afin de satisfaire aux finalités décrites ci-dessus.

A l'échéance de la relation commerciale, TERA-PIXEL s'engage à supprimer tous les documents et fichiers contenant les Données. Toutefois, les Données, nécessaires au respect des obligations légales et réglementaires ou pour permettre de se ménager la preuve des droits et obligations respectifs, seront conservées par TERA-PIXEL.

TERA-PIXEL s'engage à assurer la protection des Données par la mise en place de mesures techniques et organisationnelles afin notamment d'empêcher qu'elles soient utilisées, divulguées, captées, endommagées, ou violées par des tiers non autorisés.

Conformément aux dispositions législatives et réglementaires, les personnes physiques disposent d'un droit d'accès aux Données, d'un droit de rectification, d'un droit de suppression des Données. Les personnes physiques disposent également du droit à la limitation, du droit à l'oubli, du droit au déréférencement, du droit de ne pas faire l'objet d'un traitement automatisé ou encore du droit à la portabilité de ses Données. 8

La personne physique peut exercer les droits mentionnés ci-dessus en contactant

TERA-PIXEL à l'adresse suivante :

TERA-PIXEL SARL 2 RUE D'ALGER 67000 STRASBOURG

Article 14 – Propriété de TERA-PIXEL.

Les éléments accessibles sur le site www.tera-pixel.fr et plus généralement l'ensemble des informations mises à la disposition du Client dans le cadre du Contrat, sont la propriété pleine, entière et exclusive de TERA-PIXEL.

Le Client ne peut, en aucun cas, reproduire, représenter, modifier, transmettre, publier, adapter, sur quelque support que ce soit, par quelque moyen que ce soit, ou exploiter de quelque manière que ce soit, les informations et Services de TERA-PIXEL sans l'autorisation écrite préalable de TERA-PIXEL ou de leurs auteurs.

Article 15 – Responsabilité de TERA-PIXEL.

Le Client reconnaît avoir pris connaissance de l'ensemble de ses obligations et plus généralement de toutes les conditions relatives à l'utilisation des Services proposés par TERA-PIXEL.

En sa qualité de bon professionnel, le Client doit utiliser les Services de TERA-PIXEL avec la prudence nécessaire et ne pas se dispenser des diligences et vérifications d'usages qui doivent être effectuées par tout autre moyen.

Au titre de son obligation de moyens, il est précisé que les progiciels permettant l'accès aux Services sont standards et ne sauraient répondre à tous les besoins spécifiques des Clients. Il appartient donc au Client de vérifier l'adéquation des Services proposés par TERA-PIXEL avec ses besoins et de prendre toutes les précautions nécessaires. TERA-PIXEL ne garantit pas que le Service sera exempt d'anomalies ou d'erreurs, cependant, TERA-PIXEL fera ses meilleurs efforts pour corriger et réparer les éventuelles pannes et interruptions du Service.

Sous réserve que le Client ait respecté les dispositions précisées ci-dessus, TERA-PIXEL sera responsable des préjudices directs et matériels causés par l'utilisation de ses Services.

Dans l'hypothèse où la responsabilité de TERA-PIXEL serait engagée, la réparation du préjudice subi ne pourra excéder le montant d'une année d'abonnement aux Services incriminés.

Cependant, TERA-PIXEL ne pourra être rendue responsable des dommages subis par le Client suite à une indisponibilité des Services du fait :

- d'un dysfonctionnement, d'une panne ou d'une interruption des logiciels utilisés par TERA-PIXEL,
- d'une panne chez l'hébergeur des serveurs de TERA-PIXEL,
- des caractéristiques et limites de l'Internet, que le Client déclare parfaitement connaître, comme notamment : les difficultés d'accès au site hébergé du fait de la saturation du réseau Internet, la contamination par virus des données et/ou logiciels du Client, dont la protection incombe à ce dernier, les intrusions malveillantes de tiers sur le site du Client, malgré les mesures raisonnables de sécurité mises en place par TERA-PIXEL, les détournements éventuels des mots de passe, codes confidentiels, et plus généralement de toute information à caractère sensible pour le Client,
- d'une limitation de service liée à la constellation satellite, au défaut d'un ou plusieurs satellites ou à des données satellites brutes erronées,
- des caractéristiques et limites des moyens de télécommunication, que le Client déclare parfaitement connaître, comme notamment un manque de couverture du réseau de téléphonie mobile, une saturation ou défaillance quelconque d'un opérateur de téléphonie

mobile liée notamment à une panne, une grève ou aux conséquences d'une catastrophe naturelle,

- d'un cas de force majeure tel que défini à l'article 18 ci-dessous.

En tout état de cause, sont exclus les préjudices indirects ou immatériels ou encore consécutifs ou non, subis par le Client qui pourraient survenir du fait ou à l'occasion de l'exécution du Contrat et de ses suites. Sont notamment entendus comme dommages indirects, sans que cette liste soit limitative, les pertes de gains ou de profits, perte de données, perte de chance, dommages commerciaux, les conséquences de plaintes ou réclamations de tiers contre le Client.

Il appartient au Client de souscrire une assurance couvrant ce type de risque ou d'être son propre assureur.

Article 16 - Sous-traitance.

TERA-PIXEL se réserve le droit de sous-traiter librement tout ou partie des prestations qui lui incombent.

Article 17 - Cession.

Le Client s'interdit expressément de transmettre et/ou céder à quelque titre, sous quelque forme et à quelque personne que ce soit le Contrat, sans l'accord préalable et écrit de

TERA-PIXEL. La cession sans l'accord de TERA-PIXEL constitue une faute grave justifiant la résiliation du contrat telle que prévue à l'article 10 ci-dessus.

Seule la revente d'abonnements par des distributeurs agréés est autorisée. Dans ce cas, une grille de tarif public conseillé sera fournie au distributeur lui permettant d'assurer promotion, installation et paramétrage chez le Client final.

Article 18 - Force majeure.

La responsabilité des Parties ne pourra pas non plus être recherchée en cas de retard dans l'exécution ou de l'impossibilité d'exécuter ses obligations par suite :

- d'un cas de force majeure tel que définie par l'article 1218 du Code civil et la jurisprudence.

- de conflit du travail, grève partielle ou totale chez TERA-PIXEL, les fournisseurs, prestataires de services, télécommunications, services publics,
- de l'interruption des approvisionnements et des fournitures d'énergie,
- d'intempéries et perturbations météorologiques,
- de décisions administratives à caractère général,
- d'une défaillance de l'hébergeur ou de l'opérateur de télécommunication,
- ou de toute autre cause étrangère à TERA-PIXEL.

Si l'exécution du Contrat, ou de toute obligation incombant à l'une des Parties au titre du Contrat et des présentes CGV, est empêchée, limitée ou perturbée en raison d'un cas énuméré ci-dessus, elle sera alors dispensée de l'exécution des obligations contractuelles considérées.

En tout état de cause, la partie défaillante en raison d'un cas énuméré ci-dessus devra tenir l'autre partie régulièrement informée des pronostics de suppression ou de rétablissement de ce cas de force majeure, et les obligations nées du Contrat seront suspendues pendant toute la durée du cas de force majeure.

Article 19 - Généralités.

La nullité d'une des clauses des CGV en application notamment d'une loi, d'un règlement ou à la suite d'une décision d'une juridiction compétente passée en force de chose jugée n'entraînera pas la nullité des autres clauses de réalisation qui garderont leur plein effet et portée entre les soussignés.

Le fait que TERA-PIXEL ne se prévale pas à un moment donné d'une quelconque des clauses des CGV, et/ou d'un manquement par le Client à une quelconque de ses obligations contractuelles ne peut être interprété comme valant renonciation par TERA-PIXEL à se prévaloir ultérieurement d'une quelconque desdites clauses ou obligations contractuelles.

Les notifications prévues en exécution des présentes CGV devront être effectuées aux adresses où les parties déclarent élire domicile en leur siège social respectif.

Aucune condition particulière, à l'exception des conditions particulières fixées dans l'abonnement, ne peut prévaloir sur les CGV. Toute condition contraire opposée par le Client sera donc, à défaut d'acceptation expresse, inopposable à TERA-PIXEL, quel que soit le moment où elle aura pu être portée à sa connaissance.

Article 20 - Loi applicable et attribution de compétence.

Les présentes CGV ainsi que les relations contractuelles qui en découlent seront intégralement soumises à la loi française.

En cas de litige relatif à l'application des CGV, aux opérations de ventes et de prestations de services, à leur validité, interprétation, exécution ou résiliation, les soussignés s'efforceront de le régler, à l'amiable, préalablement à toute action en justice.

En cas de désaccord persistant et d'impossibilité de résolution amiable du litige dans un délai de trois mois, compétence exclusive est attribuée aux Tribunaux compétents du siège social de TERA-PIXEL, nonobstant pluralité de défendeurs ou appel en garantie, même pour les procédures d'urgence ou les procédures conservatoires en référé ou par requête.



Nous assurons la fourniture des logiciels, des matériels, la formation de vos équipes et la maintenance de vos appareils en France.



2 rue d'Alger - 67000 STRASBOURG

tera-pixel.fr

